

ECONOMIE PUBLIQUE

CHAPITRE INTRODUCTIF

Licence AES, Licence Sciences Economiques, Semestre 5

SOMMAIRE

1- Introduction.....	1
1-2- L'État vu par les économistes	3
1-3- Le droit vu par les économistes	3
2- Une société avec ou sans Etat ?	5
2-1- Une société sans droit et sans Etat ou l'état de nature	5
2-2- Réduire la perte sociale par la mise en place d'une anarchie ordonnée	8
2-3- Le contrat social	9
2-3- La théorie de la domination	11
3- Contrat Social versus théorie de la Domination	13
3-1- Quelle théorie explicative historique ?	13
3-2- Quelle est la raison d'être des États actuels ?	13
3-3- Théorie normative et théorie positive	14

1- INTRODUCTION

L'intervention de l'État dans l'économie est manifeste. Dans les pays développés, les enfants peuvent fréquenter des écoles, des jardins ou des piscines publiques. Les routes sont en grande partie décidées, tracées, construites et entretenues par les services de l'Etat. Dans de nombreux pays, les régimes de protection sociale relèvent aussi du secteur public. Certains marchés sont réglementés, certaines activités ou productions sont taxées ou au contraire subventionnées.

Bien qu'il soit difficile de trouver un indicateur du poids de l'Etat permettant des comparaisons internationales, il est possible en France de

voir l'évolution du poids de l'Etat avec l'évolution du taux de prélèvement obligatoire et du ratio dépenses publiques PIB.

FIGURE 1: ÉVOLUTION DU TAUX DE PRELEVEMENT OBLIGATOIRE EN % DU PIB

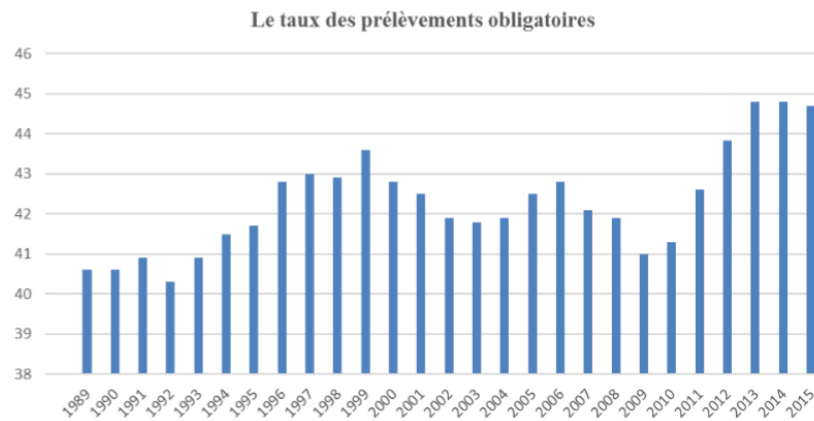
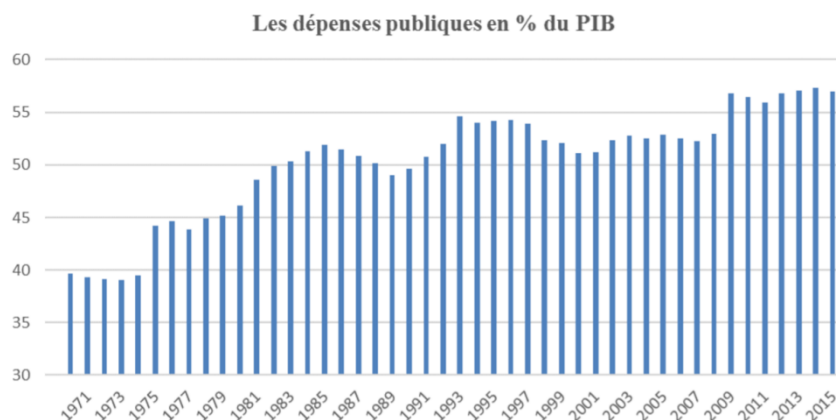


FIGURE 2: ÉVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES EN % DU PIB



Le poids de l'Etat dans l'économie est donc très important.

1-1 Qu'est ce que l'économie publique ?

L'économie Publique est la branche de la science économique qui étudie les justifications et les effets de l'intervention de l'Etat dans l'économie.

L'économie publique est née dans les années 1950 en se penchant sur le problème particulier de la tarification de biens ou de services relevant d'entreprises publiques. D'abord, *économie du secteur public*, la discipline s'est ensuite largement diversifiée autant sur le plan théorique

que sur le plan appliqué. On peut donc donner une définition plus complète de l'économie publique :

Définition : *L'économie publique consiste en l'analyse de la formation des décisions publiques et de l'intervention de l'Etat justifiée par d'une part l'éthique et la justice et d'autre part les défaillances du marché (biens collectifs, monopole naturel, externalités, asymétrie d'information).*

D'un point de vue *normatif*, d'abord, l'économie publique traite de la définition du rôle de l'Etat : quels devraient être ses objectifs, quelles devraient être les justifications de son intervention dans l'économie ?

D'un point de vue *positif*, ensuite, la discipline analyse les instruments de cette intervention et leurs effets sur l'économie. Dans cette perspective, elle utilise les avancées de la *théorie des incitations* et, plus généralement, de la *théorie des jeux*.

Comme discipline, enfin, ayant de nombreuses déclinaisons empiriques dans les secteurs des transports, de l'environnement, de la santé ou des télécommunications, l'économie publique a permis des avancées importantes en matière de tarification, de concurrence ou de réglementation. En revanche, et conformément à la tradition, l'économie publique, qui relève de la microéconomie, ne traite pas des instruments spécifiquement macroéconomiques de l'Etat qui restent du ressort de la *politique économique*.

1-2- L'État vu par les économistes

Mais avant même de s'intéresser à l'économie publique, il est nécessaire d'explicitier la façon dont les théoriciens de l'économie publique voient l'Etat. Pour un économiste, l'État présente 3 grandes caractéristiques :

- 1- L'Etat utilise la contrainte de façon légitime.
- 2- L'Etat a le monopole de cette contrainte légitime
- 3- L'Etat a des devoirs (fonction régaliennne et plus).

Ainsi, l'Etat, par le biais d'un arsenal législatif, dicte des règles qui régissent notre vie en société. C'est ce que l'on peut appeler **le Droit**.

1-3- Le droit vu par les économistes

Avoir un droit c'est pouvoir accomplir une action. Mais cette action peut être relative à un *être humain* ou à un *objet*.

Pratiquer la religion de mon choix, avoir la possibilité de quitter le territoire national est une action dont l'objet est un être humain. Avoir le

droit de consommer ses fruits ou de les vendre ou même de les donner constitue une action dont l'objet est une chose.

En fait lorsque l'action porte sur un objet on parle de **droit de propriété**. Mais cette formule est peu utilisée lorsque l'action porte sur une personne. En effet, avoir le droit de quitter le territoire national correspond à un droit de propriété sur mon corps. De la même façon, avoir le droit de pratiquer la religion de mon choix peut être considéré comme avoir un droit de propriété sur mon âme. On ne reconnaît pas beaucoup les droits de propriété sur son corps. Le poids historique des religions en est sans doute l'origine. Vous n'êtes pas propriétaire de votre corps ! La preuve, vous n'avez pas le droit de vendre votre sang, un rein ou même un œil !

Un droit est par nature individuel. Mais il peut être partagé par plusieurs individus sur la même chose. Par exemple, nous pourrions tous avoir le droit de ramasser des pommes sur un pommier particulier.

On comprend bien que le problème du Droit est d'établir un ensemble de règles pour garantir des droits à un ensemble d'individus sans créer de conflit. Mais il faut bien comprendre que rien n'oblige à ce que les droits soient les mêmes pour tous les individus (dans le but d'éviter les conflits). Les droits peuvent être limités pour une certaine catégorie de personnes, ou au contraire très avantageux pour d'autres. Cela peut se justifier par le fait qu'un ensemble des règles de Droit doit apporter une solution aux conflits d'intérêt entre les individus. Pour avoir une telle finalité, le Droit doit être cohérent en ce sens que les droits doivent être mutuellement compatibles.

Droits et Obligations :

Reconnaître un droit à un individu c'est toujours soumettre les autres individus à une **obligation**. C'est justement la nature de cette obligation qui permet de préciser ce que veut dire *pouvoir accomplir une action*. Par exemple les droits des non fumeurs constituent un ensemble d'obligations et de devoirs des fumeurs vis à vis des non fumeurs. De la même façon les droits des fumeurs constitue un ensemble d'obligations des non fumeurs vis à vis des fumeurs.

Il convient de préciser le mot *obligation* ou *devoir*. On distingue deux types de droits qui entraînent des obligations de nature très différentes : ce sont les droits *liberté* et les droits *créance*.

Le *droit liberté* correspond au cas où l'obligation des autres est de nature négative. Par exemple si j'ai le droit de pratiquer la religion de mon choix, vous avez le *devoir* de ne pas m'en empêcher.

Le *droit créance* correspond au cas où l'obligation des autres est de nature positive. Dans ce cas on parle de droits économiques et sociaux.

Or il faut toujours préciser la nature de l'obligation liée à un droit. Par exemple, affirmer que chacun a un droit au logement... qu'est ce que ça veut dire ? Dans le cas d'un droit liberté, il est clair que l'obligation des autres consiste à ne pas empêcher les gens de se loger. Dans la société on n'interdit personne de se loger (donc le droit liberté est respecté). Mais le droit au logement est plutôt synonyme de droit créance. Dans le cas d'un Droit créance, cela voudrait dire que les autres ont l'obligation d'aider ou de loger les bénéficiaires du droit. Les associations qui défendent le droit au logement, entendent ce droit comme un *Droit créance*, en ce sens qu'ils aimeraient faire valoir l'existence d'obligations positives -obligation de louer du logement vacant, etc....- Or dans ce cas on entre en conflit avec l'existence d'un droit de propriété.

Moralité : méfiez vous du terme *droit* et pensez toujours à l'obligation que l'on impose aux autres (exemple du droit aux études).

Mais ces définitions de l'Etat et du Droit n'expliquent aucunement pourquoi il y a un Etat. On a une définition positive de l'Etat (ce qui est) mais on aimerait avoir une définition normative de l'État (ce qui devrait être). Ainsi pourrait-on expliquer la naissance de l'État ?

2- UNE SOCIÉTÉ AVEC OU SANS ETAT ?

Pour mieux comprendre l'importance des droits dans une société et la relation qui existe entre l'Etat et les droits dans sa forme la plus élémentaire, le mieux est de décrire ce que serait une société dépourvue d'un système de droit et sans Etat.

2-1- Une société sans droit et sans Etat ou l'état de nature

Une société sans Droit et sans Etat a été décrite par Hobbes en 1651. Pour rendre compte de cette situation et juger du bien être économique d'une telle situation nous allons faire 3 hypothèses.

Hypothèse #1 : Chaque individu est supposé être guidé exclusivement par la recherche de son intérêt personnel. Autrement dit, un individu n'est pas systématiquement concerné par l'intérêt général. Mais on ne peut pas exclure qu'il s'intéresse à l'intérêt général. En effet, l'intérêt personnel n'exclut pas l'intérêt que l'on peut porter à un groupe ou à une personne. Mon intérêt personnel peut bien être mon bonheur, le bonheur du groupe, ou le bonheur d'une autre personne.

Hypothèse #2 : Aucune règle, aucune restriction ne vient limiter la poursuite de l'intérêt personnel. Autrement dit, on peut être bagarreur, être gentil, calculateur, etc.

Hypothèse #3 : Tous les individus se trouvent dans une situation de relative égalité quant à leurs possibilités physiques et intellectuelles. Ainsi en cas de conflit, la probabilité de remporter le conflit est la même pour chaque agent. C'est une hypothèse simplificatrice que nous aurons l'occasion de lever.

Que peut-il se passer dans une société décrite à l'aide des trois hypothèses précédentes et sans système de Droit ni Etat ?

Intuitivement, il est probable dans ces conditions, que des conflits graves et violents seront permanents car il n'existe pas d'autres moyens de résoudre les problèmes provenant des antagonismes qui opposent inévitablement les individus (rareté des ressources et désirs illimités). Hobbes caractérise cet état **d'état de nature** de la façon suivante : *la guerre de tous contre tous avec pour chacun la perspective d'une vie solitaire, misérable, cruelle animale et brève... L'homme est un loup pour l'homme.*

On va modéliser cet *état de nature* à l'aide de la théorie des jeux de façon à comprendre l'intuition de Hobbes. On va supposer pour simplifier qu'il existe deux individus et deux comportements possibles.

Supposons donc Alice et Blaise qui ont le choix entre deux comportements i) être pacifique et ii) être conflictuel.

Le tableau suivant donne la matrice des gains dans les différentes situations.

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	Gain d'Alice = 4 Gain de Blaise = 4	$G_A=6$ $G_B=0$
	Conflictuel	$G_A=0$ $G_B=6$	$G_A=2$ $G_B=2$

La question que l'on se pose maintenant est de savoir quelle stratégie Alice et Blaise ont intérêt à adopter ?

Mettons nous à la place de Blaise. Il se dit que si Alice est pacifique alors il a intérêt à être conflictuel puisqu'il va avoir un gain de 6 au lieu de 4. Si maintenant Alice est conflictuelle, alors a toujours intérêt à être conflictuel puisqu'il aura un gain de 2 au lieu de 0. Moralité dans les deux cas de figure, Blaise a intérêt à être conflictuel.

Ce raisonnement par symétrie serait le même pour Alice. Ainsi chaque agent a une action dominante qui est d'être conflictuel. L'issue du jeu est claire : chacun a un gain de 2. Cette situation met en avant une perte sociale (par rapport à la meilleure situation possible où chacun a un gain de 4).

La question qui se pose maintenant est de savoir si l'on peut réduire cette perte sociale ? On peut remarquer que si chacun est pacifique, on obtient bien la meilleure situation pour tout le monde. On dit qu'il s'agit d'une Amélioration au Sens de Pareto (ASP) (il est possible d'augmenter le bien être d'au moins un agent sans dégrader le bien être des autres agents). Ainsi, la situation où chacun est pacifique peut être qualifiée d'Optimum au sens de Pareto (OP) situation pour laquelle il n'est plus possible d'augmenter le bien être d'au moins un agent sans dégrader le bien être des autres agents. Mais le fait de constater une ASP ne dit en rien comment cette amélioration peut être réalisée. Il existe en fait deux possibilités. L'une est sans Etat et l'autre fait appel à un Etat.

2-2- Réduire la perte sociale par la mise en place d'une anarchie ordonnée

En fait, il n'y a pas dans *l'état de nature* une véritable fatalité. En effet, si les individus sont dans une situation d'égalité (hypothèse #3) et s'ils prennent en considération le coût du recours à la violence, on ne peut pas exclure l'existence d'un équilibre dans lequel chacun éviterait de prendre l'initiative d'un conflit. Pour cela il faudrait que le jeu soit répété plusieurs fois. Le comportement passé d'un individu peut influencer la stratégie de l'autre individu. Ce jeu répété auquel nous avons affaire a été longuement étudié en 1984 dans un livre de Robert AXELROD (donnant donnant).

La coopération (chacun est pacifique) peut émerger même dans un monde où tout le monde fait cavalier seul, à condition que les individus puissent se rencontrer de façon répétée et que le jeu ne soit pas à somme nulle (chacun peut gagner quelque chose, par opposition aux jeux à somme nulle où ce que l'un gagne l'autre le perd). Des éléments de morale comme l'honnêteté, la générosité ou le civisme ne sont pas nécessaires s'il existe des intérêts personnels pouvant se développer grâce au phénomène de réciprocité.

Mais il n'existait pas de travaux centrés sur la manière de bien jouer à ce jeu avant les travaux d'Axelrod. Pour répondre à ce manque, il a fait appel à des spécialistes connaissant les stratégies dans les situations à somme non nulle, et sachant tenir compte de l'interdépendance des stratégies entre elles et de l'importance de l'historique des coups précédents (psychologues, sociologues, mathématiciens etc...). Axelrod a alors organisé un tournoi informatique où chacune de ces stratégies jouait contre toutes les autres, et aussi contre elles-mêmes.

Il s'avère que la stratégie qui obtenait de très bons résultats (mais pas toujours, seulement en moyenne) par rapport aux autres a été la stratégie nommée "*Donnant-Donnant*". Cette stratégie était simple et elle consistait à coopérer (être pacifique) au premier coup puis à imiter le comportement de l'autre joueur au coup précédent. L'analyse des tournois a révélé quatre propriétés qui contribuent à la réussite de cette stratégie *Donnant-Donnant* :

- i) Avoir envie de coopérer c'est-à-dire avoir envie d'être pacifique
- ii) Ne pas être le premier à être conflictuel
- iii) Ne pas se laisser faire
- iv) Avoir une stratégie simple et compréhensible par les autres joueurs

Ainsi un état de paix est tout à fait concevable même s'il n'est pas garanti si chacun joue la stratégie *Donnant-Donnant*. On nommera cette situation : l'anarchie ordonnée.

A-t-elle existé ? Oui, au moyen âge en Islande on a observé une période d'anarchie ordonnée (cf Eggertsson [1990] *Economic behavior and institutions*, Cambridge University Press).

2-3- Le contrat social

La seconde possibilité de sortir de l'état de nature nous conduit au cœur de notre sujet. Il s'agit de la mise en place volontaire d'une institution faisant respecter le système de droits. Les individus peuvent signer un contrat (contrat social) tel que les individus se reconnaissent membres d'un même groupe et adaptent leur comportement à des règles communes. Ces règles ne portent, pour le moment, que sur la nature des droits de chacun et les sanctions en cas de violation de ces droits.

La mise en place d'une institution qui fait respecter le contrat social fait apparaître un coût. En effet, il faut que les individus utilisent une partie de leur temps pour être policier, magistrat, etc...

La mise en place du contrat social prévoit l'existence de sanctions, supposées parfaitement efficaces, qui laissent un gain nul à celui qui a un comportement conflictuel. De plus un système d'indemnisation de la victime est en place. En revanche si tous les agents sont ont un comportement conflictuel, les gains sont ceux de l'état de nature. La matrice des gains peut se présenter de la façon suivante :

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	Gain – coût individuel du contrat Gain – coût individuel du contrat	0 indemnisation
	Conflictuel	indemnisation 0	2 2

On suppose un coût individuel de mise en place du contrat de 1 unité, et une indemnisation égale à ce qu'un individu aurait eu s'il n'avait pas été victime d'une situation conflictuelle. Dans ce cas la matrice devient :

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	$G_A = 4 - 1 = 3$ $G_B = 4 - 1 = 3$	$G_A = 0$ $G_B = 3$
	Conflictuel	$G_A = 3$ $G_B = 0$	$G_A = 2$ $G_B = 2$

Quel équilibre obtient-on ? Pour répondre à cette question, il suffit de considérer le comportement de Blaise et d'Alice.

Blaise se dit : si Alice est pacifique j'ai intérêt à être pacifique ($3 > 0$). Si Alice est conflictuelle j'ai encore intérêt à être pacifique ($3 > 2$). Donc Blaise a une stratégie dominante qui est d'être pacifique. Par symétrie, Alice tient le même raisonnement. Ainsi l'équilibre est la situation pour laquelle les agents sont pacifiques.

Mais il faut comprendre que si le coût de l'institution d'un contrat est trop élevé, les agents vont préférer *l'état de nature*. Dans notre cas, dès que le coût individuel dépasse 2 les agents préfèrent *l'état de nature*. En effet, dans ce cas *l'état de nature* leur permet d'avoir un gain de 2 alors que le coût excessif du contrat social leur assure un gain inférieur à 2.

Cette analyse est séduisante. Mais elle pose néanmoins quelques problèmes :

- Premièrement on peut se demander pourquoi les agents n'ont pas réussi à rendre viable l'anarchie ordonnée ? En effet, la seule hypothèse d'une sanction fait que l'agent a intérêt à être pacifique ! Mais son gain est de 3 alors que dans l'anarchie ordonnée son gain est de 4 !
- Deuxièmement, la mise en place d'un contrat relève d'un équilibre calculé et non d'un équilibre spontanée. Cela sous entend que le marché n'est pas capable de fournir un tel contrat.
- Troisièmement, que se passe-t-il si le nombre d'agents augmente ? Une personne peut ne pas signer le contrat social et rester pacifique. Elle jouit de la paix civile existante sans pour autant payer. C'est le problème du passager clandestin (que nous étudierons dans un prochain chapitre).

- Enfin, on ne peut pas se passer de l'hypothèse d'individus égaux. En effet, que se passe-t-il si les agents ne le sont plus. On peut imaginer la coexistence de plus contrats. Qu'advierait-il à terme ? Convergerait-on vers un seul et unique contrat ? (cf la mondialisation).

2-3- La théorie de la domination

D'une manière générale, la théorie économique n'a pas besoin de faire d'hypothèses de parfaite homogénéité des individus. Donc les explications de l'anarchie ordonnée et du contrat social risquent de ne pas être très convaincante. Pour analyser ce qu'il se passe lorsque les individus ne sont plus égaux, il suffit de faire l'hypothèse selon laquelle Alice est plus douée pour le conflit (C'est une abstraction !) et Blaise est plus doué pour la production. Dans ce cas la matrice des gains aurait la forme suivante :

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	$G_A = 3$ $G_B = 5$	$G_A = 4$ $G_B = 2$
	Conflictuel	$G_A = 1$ $G_B = 2$	$G_A = 2$ $G_B = 0$

Lorsque les agents sont pacifiques, Blaise étant plus productif peut avoir 5 et Alice moins productive aura 3. Lorsque Blaise est conflictuel, il peut faire perdre des gains à Alice mais relativement peu (disons 2). Donc Alice aura un gain de 1. Blaise n'étant pas doué pour les conflits, il perd son temps et ne peut avoir un gain de 2. Lorsque Alice est conflictuelle et que Blaise reste pacifique elle peut avoir plus qu'en produisant ($4 > 3$). Blaise lui n'a plus que 2. Si les deux agents sont conflictuels Alice peut avoir un gain de 2 mais Blaise (peu doué pour le conflit) a un gain nul.

Quel est l'issue du jeu. Quelque soit le comportement d'Alice, Blaise a toujours intérêt à rester pacifique ($5 > 2$ et $2 > 0$). Sa stratégie dominante est d'être pacifique. Alice a une stratégie dominante qui consiste à toujours être conflictuelle ($4 > 3$ et $2 > 1$).

L'équilibre de ce jeu est le cas où Alice est conflictuelle et Blaise est pacifique. Les gains associés sont $G_A=4$ et $G_B=2$. Socialement on produit $4+2=6$ dans cette situation alors que dans le cas où les deux seraient pacifique socialement on produirait $5+3=8$. De plus, ce cas de figure est une Amélioration au Sens de Paréto (ASP).

Si Alice est plus douée pour le conflit elle n'est pas pour autant idiote ! Elle peut proposer à Blaise le contrat suivant : Alice peut ne plus être conflictuelle moyennant le paiement d'une taxe payée par Blaise au profit d'Alice. Pour que qu'Alice propose un tel contrat c'est pour avoir plus de 3 (ce qu'elle aurait en étant pacifique) et Blaise acceptera un tel contrat si il lui reste plus de 2 (ce qu'il a quand Alice est conflictuelle).

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	$G_A = 3+T$ $G_B = 5-T$	$G_A = 4$ $G_B = 2$
	Conflictuel	$G_A = 1$ $G_B = 2$	$G_A = 2$ $G_B = 0$

Dans ce cas Alice devient pacifique si $3+T > 4$ (c'est-à-dire $T > 1$) et Blaise accepte de payer la taxe à Alice si $5-T > 2$ (c'est-à-dire $T < 3$). Il faut donc que la taxe incite Alice à rester pacifique ($T > 1$) et incite également Blaise à rester pacifique $T < 3$.

Supposons une taxe égale à 2, la matrice des gains est :

		Alice	
		Pacifique	Conflictuel
Blaise	Pacifique	$G_A = 3+2=5$ $G_B = 5-2=3$	$G_A = 4$ $G_B = 2$
	Conflictuel	$G_A = 1$ $G_B = 2$	$G_A = 2$ $G_B = 0$

Blaise et Alice ont intérêt à rester pacifique.

Moralité : les plus forts peuvent proposer la paix pour avoir plus et les plus faibles acceptent pour ne pas subir de lourdes pertes. Cette vision de l'État est légèrement désenchantée. Mais c'est sans doute la seule explication plausible. L'anarchie ordonnée ainsi que le contrat social sont des visions romantiques d'une organisation d'une société.

3- CONTRAT SOCIAL VERSUS THEORIE DE LA DOMINATION

Nous avons deux théories explicatives de la naissance de l'État. Nous allons maintenant voir que l'une ou l'autre théorie peut être utile pour répondre à certaines questions que l'on se pose.

3-1- Quelle théorie explicative historique ?

Le contrat social et la théorie de la domination peuvent être interprétés comme des théories explicatives de l'origine historique des États actuels. Pour connaître la "bonne" explication de la naissance de l'État, il faudrait pouvoir mener une étude empirique. Là le contrat social n'est pas très crédible alors que la théorie de la domination semble plus convaincante. MILLS (1986) écrit "*il est manifeste qu'historiquement la première activité de l'État était l'extraction du surplus réalisé par une population agricole au profit au profit de petits groupe dans ou autour de l'État*". Le surplus étant défini comme l'excédent de production par rapport à la consommation requise pour maintenir la population au niveau de subsistance.

3-2- Quelle est la raison d'être des États actuels ?

La théorie du contrat social semble convenir à la raison d'être des sociétés modernes et démocratiques en particulier lorsqu'on envisage leurs fonctions régaliennes. Ainsi le système de droits et la contrainte nécessaire à son respect peuvent être considérés comme le produit d'un même contrat social. Il est à noter que la théorie du contrat social permet de rationaliser quelques caractéristiques fondamentales des démocraties tel que le recours à la règle de la majorité (BUCHANAN et TULLOCK (1962).

Cette théorie du contrat social n'est pertinente que pour une petite partie des États modernes que l'on peut juger comme suffisamment

démocratique. Pour les autres, la théorie de la domination, là encore la théorie de la domination ne semble pas à exclure (Tunisie, Cote d'Ivoire et bien d'autre pays).

3-3- Théorie normative et théorie positive

L'approche normative de l'État cherche à dire *ce qu'il devrait être*. En ce sens la théorie du contrat social aurait pour vocation de servir de base à la théorie normative du rôle de l'état, c'est-à-dire la théorie qui spécifie l'*État idéal* et les actions qu'il devrait mener. Ces actions reposent sur la norme *d'efficacité* –l'amélioration au sens de Pareto-. Ainsi la signature du contrat social permet de sortir de l'état de nature et constitue une amélioration au sens de Pareto.

L'approche positive de l'état cherche à dire *ce qui est*. La théorie de la domination permet par exemple d'expliquer certain traits du comportement des gouvernements. Par exemple quand on accuse le gouvernement français de favoriser les "riches" avec le bouclier fiscal. Cette théorie de la domination n'est pas à prendre au pied de la lettre (telle que nous l'avons décrite). Elle peut être sophistiquée (théorie de la bureaucratie etc...). En tout état de cause son principe permet parfois d'expliquer des comportements de l'état qui ne semble pas en phase avec l'intérêt général.